

CANADA
PORT PAYÉ
POSTAGE PAID
1 C.
NO 3705
MONTRÉAL

Boucher, M.-A.,
114 Hermine, Québec.

LA VIE SYNDICALE



SOMMAIRE



Revenons aux principes sociaux des papes	1
Deux Dates: 1891-1931	3
A travers la vie syndicale	5
Un remède au mal social	7
La restauration de l'Ordre Social	13

Vol. 7 *MONTRÉAL* No 9
Juillet 1931.



QUI ÉPARGNE GAGNE

Ce qui compte, ce n'est pas ce qu'on gagne : c'est ce qu'on épargne. Le plus pauvre n'est pas celui qui gagne le moins, c'est celui qui dépense tout ce qu'il gagne. Des petits dépôts qui se succèdent et s'accumulent constituent une somme importante. Mettez de côté régulièrement une partie de votre salaire. Vous en prendrez l'habitude en ouvrant un compte d'épargne à la

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

Capital versé et réserve \$ 14,000,000

Actif, plus de \$153,000,000



271 succursales au Canada
228 dans la province de Québec
68 dans l'île de Montréal

Rés. 4700, RUE ADAM
Tél.: CLairval 1809

Michel Chouinard

Entrepreneur

Ferblantier Couvreur.
Corniches de toutes
sortes, une spécialité.

3935 - 3937, RUE ADAM,
(Coin Orléans)
Tél.: CLairval 3124

Tannerie : 4900, rue Iberville.

Daoust, Lalonde & Cie, Limitée

Manufacturiers de
CHAUSSURES



TANNEURS
et
CORROYEURS



Bureau et fabrique :
939, Square Victoria
MONTREAL

LA VIE SYNDICALE

Rédaction et administration : 1231, Demontigny est, Montréal.

Tél. FRontenac 2165-6.

Vol. 7.

MONTRÉAL, JUILLET 1931

No 9

REVENONS AUX PRINCIPES SOCIAUX DES PAPES

Il faut une modification profonde dans les idées généralement reçues.

Et admettre avant tout ce critère pour la reconnaissance duquel nous luttons actuellement « que le travail, comme le capital a des droits et que la *justice*, fondement de la paix veut que les uns et les autres soient sauvegardés ».

Nous nageons dans l'incohérence des idées relatives à la question ouvrière. J'ose croire qu'on n'y sera pas assez longtemps à nous débattre à tout hasard pour nous y noyer.

Plusieurs pensent que le problème social n'est que l'éclosion, à la surface de la société, des passions mauvaises qui couvent dans ses couches inférieures.

Qu'il n'est que le cri de révolte, de l'envie et la revauche des pauvres contre les riches.

Pour ceux-là il n'y a d'autre remède au mal social que de traquer ces mauvais sujets, comme ils disent, par la trique ou la mitrailleuse.

Les plus miséricordieux se disent que fait donc le clergé, que font donc les aumôniers, que ne prêchent-ils la soumission à ces têtes chaudes et à ces révoltes ?

Ce que le clergé fait ?

Ce que font les aumôniers ?

C'est que descendant dans les couches inférieures du peuple, ils s'aperçoivent que les causes du malaise ne sont pas en bas, mais en haut.

Ils remarquent que le peuple est doux, paisible, résigné à son sort d'ouvrier.

Mais ce qu'il réclame est le libre exercice de ses droits d'homme et de citoyen.

Et nous réalisons alors que ses revendications sont justes, modérées, acceptables, basées sur le droit et l'équité.

Nous blâmera-t-on de nous joindre à lui pour les réclamer ?

Nous blâmera-t-on de ne pas revendiquer ce qui a été consacré par les Encycliques des Papes ?

A savoir : le salaire de justice, l'hygiène, la morale, le repos dominical, le droit d'association, le contrat de travail, le respect de la dignité humaine, une législation chrétienne du travail.

Prétendra-t-on, que nous n'avons qu'un rôle à jouer ici.

C'est de dire au peuple ouvrier « Taisez-vous et souffrez votre mal en patience, vous n'avez aucun droit, et vous n'avez que le devoir de vous taire et de travailler. Quelque soient les conditions, vous devez fournir la richesse économique sans y participer.

Est-ce que nous aurions fait notre devoir, en parlant et en agissant de la sorte ?

Est-ce que Dieu, est-ce que nos supérieurs, est-ce que notre conscience seraient satisfaits d'une telle incurie dans l'exercice de notre mandat ? Il ne faut pas étouffer par la force les revendications légitimes. Nous sommes ici pour appliquer la doctrine intégrale de l'Église sur la condition des ouvriers et nos efforts convergent vers ce but quel que soient les critiques qui peuvent surgir.

On pourra nous accuser de socialistes, ou de communistes. On pourra nous accuser de prêcher la guerre des classes, la haine des patrons, d'exciter les passions populaires. Nous poursuivrons quand même notre travail.

Nous avons conscience de posséder la solution de la paix sociale. Nous marchons vers ce but et il n'y a qu'une idée qui résume nos démarches, nos paroles, toute notre activité au milieu de vous, c'est celle de « l'accord entre les patrons et les ouvriers ».

Nous nous sommes constitués les défenseurs résolus de leurs droits légitimes en les aidant à les conquérir pacifiquement par la réforme progressive des institutions et des lois.

Quand je dis que nous prenons en mains la défense des droits du peuple, je dis que nous cherchons à faire reconnaître hautement les droits du travail et que nous demandons pour eux la réforme des habitudes néfastes de l'individualisme qui se sont implantées dans notre pays et la consécration de la doctrine sociale catholique, telle qu'elle est inscrite dans les statuts édictés par les Papes.

Nous ne demandons pas plus.

Mais nous demandons cela obstinément, ce sont des droits indéniables qui appartiennent aux travailleurs. Ces droits le capital les a, il les exerce, il en jouit, il veut même en abuser.

Droit d'association, droits de défense des intérêts communs, protection du pouvoir civil.

Le capital les a tous.

Le travail ne les a pas, et on les lui conteste !

Voilà l'injustice à laquelle il faut mettre un terme si on veut la paix sociale.

Car la paix ne se fonde pas sur l'injustice.

C'est pourquoi je dis que l'urgent est de protéger le travail.

Et de lui laisser le libre exercice des droits que lui reconnaissent Dieu et la religion révélée.

AIMÉ BOILEAU, Ptre.

Tél. FRontenac 9343

K. C.

Satisfaction assurée

ERNEST MEUNIER

Marchand Tailleur

~ ~

994 Est, rue Rachel, MONTRÉAL

(2ème porte du Parc LaFontaine)

EXIGEZ la marque "AUBRY" sur vos ustensiles de cuisine; ils sont reconnus pour avoir une très grande durabilité et nos cinquante-et-une années d'expérience les placent parmi les meilleurs sur le marché. — En vente chez les principaux quincailliers.

A. AUBRY & FILS, Limitée

Maison fondée en 1874.
Incorporée en 1914.

2340 DELORIMIER, MONTRÉAL

DEUX DATES: 1891-1931

(Impression d'un voyage à Rome)

La première de ces deux dates a été le signal d'une orientation nouvelle de la sociologie catholique; la deuxième nous permet de réaliser combien a été juste le coup d'oeil de Léon XIII. Notre pèlerinage à travers les pays industrialisés, nos contacts fréquents avec les prêtres et les délégués ouvriers, notre séjour dans la Cité Sainte où se sont déroulées tant de grandioses cérémonies: déposition de couronnes aux pieds de Léon XIII, assemblée polyglotte où vingt-trois chefs de délégation ont prononcé un discours dans leur langue propre, audience privée au cours de laquelle le Souverain Pontife nous serra la main et bénit le drapeau de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada, la messe du pape à laquelle assistaient 50,000 personnes, l'audience solennelle où le pape fit le résumé de son prochain encyclique, le chant du Credo sur le sol du Colysée jadis arrosé par le sang des martyrs, tout cela nous a fait toucher du doigt les merveilleux résultats de l'Encyclique RERUM NOVARUM.

L'oeuvre de l'Eglise tout d'abord apparaît dans toute sa beauté. Partout « sous la direction du magistère ecclésiastique, des hommes de science, prêtres et laïques, se sont attachés à développer, selon les besoins des temps, les disciplines économiques et sociales, se proposant avant tout d'appliquer à des besoins nouveaux les principes immuables de la doctrine de l'Eglise. » Toutes les grandes villes se font un honneur de posséder des Universités, des Académies, des Séminaires où s'enseigne la

doctrine de Léon XIII « qui est devenue le patrimoine commun de l'humanité ».

Au nombre des délégués que nous avons rencontrés sur notre route, combien nous ont déclaré avoir bénéficié des fruits de la doctrine de Léon XIII: les uns ont trouvé dans les associations fondées sur les principes de Léon XIII « des moyens de subsistance plus abondants et moins incertains »; d'autres, et combien nombreux, ont pris conscience de leur véritable dignité d'homme et de chrétien et sont devenus des citoyens honnêtes et souvent « les chefs de leurs compagnons ».

Depuis RERUM NOVARUM, le libéralisme économique ne règne plus sur les gouvernements: les Etats, soutenus par les masses nourries de la doctrine de Léon XIII, « entourent de leurs soins les travailleurs qui appartiennent à la classe des pauvres et assurent aux ouvriers le respect des droits sacrés qu'ils tiennent de leur dignité d'homme et de chrétien ».

Pas moins évidente que l'action de l'Eglise, pas moins grande que l'action de l'Etat apparaît l'action des ouvriers qui ont répondu, à l'appel des papes. La plupart des pays industrialisés possèdent aujourd'hui des associations ouvrières conformes aux vues de Léon XIII et qui ont pour but de faire acquiescer à l'ouvrier en même temps que les biens matériels, le perfectionnement moral et religieux.

Mon récent voyage à Rome m'a fait pénétrer le sens réel de RERUM NOVARUM et il m'a fait voir aussi sa con-

tinuelle applicabilité dans les contingences de la vie industrielle et moderne.

Dans notre économie nationale encore jeune, nous avons besoin de directives salutaires. Me serait-il permis de dire que les travailleurs ont pour une bonne part compris la doctrine vivifiante de l'Eglise, qu'ils tentent de l'appliquer et que le syndicalisme catholique de cette province est la preuve de leurs efforts pour réaliser dans l'ordre des faits les postulats de l'enseignement pontifical.

Me serait-il permis d'émettre le voeu que le capital tente de pénétrer lui aussi les généreux et lumineux enseignements de la sociologie catholique et qu'il s'arrache une fois pour toute de l'emprise des doctrines économiques libérales qui n'ont à vrai dire que l'expression d'une liberté mal comprise, d'un égoïsme ou-

blieux des devoirs du riche à l'égard du pauvre.

Nos administrations publiques comprennent de plus en plus leurs devoirs sociaux, c'est un signe de consolant progrès.

Puissent les hommes de la finance, du commerce et de l'industrie évoluer à leur tour dans le sens chrétien de l'amour du prochain, de l'amour qui ne se contente pas de la seule obole personnelle, si généreuse soit-elle, mais de l'amour qui vivifie les relations entre le capital et le travail, qui anime la coopération et la collaboration des classes.

Que toutes les classes de la société mettent en pratique RERUM NOVARUM et QUADRAGESIMO ANNO et le problème social sera réglé.

CLOVIS BERNIER.



LE PROCÉDÉ MODERNE

consiste à déposer ses documents précieux: titres, hypothèques, polices d'assurance, souvenirs de famille, etc., à l'épreuve du feu, du vol et de toute éventualité.



Soyez en sûreté. Vous le serez si vous louez un coffret dans nos voûtes à l'épreuve de l'incendie et du brigandage.



LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

A TRAVERS LA VIE SYNDICALE

Syndicat des travailleurs en chaussures.

En ma qualité d'agent d'affaires des Travailleurs en chaussures, je suis heureux de fournir aux lecteurs de la Vie Syndicale un bref aperçu de nos activités et des efforts que nous faisons pour conserver et faire grandir le bien-être chez nos travailleurs.

Au cours de ce dernier mois nous avons travaillé à conserver le salaire raisonnable qu'au prix de tant d'efforts nous étions parvenu à faire adopter dans plusieurs industries de la chaussure. On sait en effet qu'après l'apparition du nouveau tarif des manufacturiers se sont dits dans l'obligation de réduire les salaires. Nous sommes parvenu à régler la difficulté à la satisfaction des patrons et des ouvriers. Certaines difficultés règnent en ce moment dans une de nos grandes manufactures; mais nous sommes sur le point de venir à une très bonne entente.

Actuellement environ trois pour cent de nos ouvriers souffrent du chômage. Mais que ceux-là ne désespèrent pas: des patrons sérieux ont prêté une plus grande activité dès l'automne.

Les travailleurs en chaussure travaillent avec ardeur à la fondation d'une Fédération des métiers de la chaussures dans les centres importants du Canada. Des pourparlers se poursuivent entre Québec et Montréal, et tout laisse prévoir d'heureux résultats.

Je profite de l'occasion pour demander à tous les Syndiqués et aux amis du mouvement syndical de bien vouloir exiger l'étiquette syndicale dans la chaussure. Qu'on insiste auprès des marchands. C'est là le moyen le plus efficace de faire grandir l'union et de faire obtenir aux ouvriers un salaire raisonnable.

A l'occasion de la Fête du Travail et de la fondation de la Fédération des Métiers de la Chaussure, le Syndicat organise une grande excursion à Québec samedi le 5 septembre prochain. Québécois et Montréalais fêteront ensemble ces deux événements. Le départ de l'excursion se fera à 4.30 hrs p.m. (heure avancée) au Viger, à 4.45 hrs au Mile-End et à 4.55 hrs à Bordeaux. On arrivera à Québec à 9.45 hrs. Le retour se fera lundi soir pour que tous puissent se rendre à leur travail dès mardi matin. Le prix du passage, aller et retour, est de \$6.80 pour les adultes et de \$3.80 pour les enfants. L'excursion est sous la présidence de M. Louis Laroche, président-général des Travailleurs en chaussures; M. Armand Durand en est l'organisateur et M. J.-A. L'Archevêque, l'assistant-organisateur. Nous comptons sur l'encouragement des membres et amis du Syndicat.

ARMAND DURAND,
Agent d'affaires.

* * *

Finisseurs en ciment.

Les Finisseurs en ciment ont fait à leur assemblée du 10 juillet l'élection de leurs officiers. Furent choisis: M. La-

douceur, président; M. Leblanc, vice-président; M. C.-E. Bernier, secrétaire-archiviste; M. Karlski, secrétaire-financier et M. Bergeron, sergent d'armes. M. Clovis Bernier agissait comme président de l'assemblée et M. Sampson comme secrétaire.

* * *

Fête du Travail.

Les Syndicats Catholiques célèbreront cette année avec plus d'éclat que jamais la Fête du Travail. Il y aura fête religieuse à l'Oratoire St-Joseph, le dimanche après-midi, 6 septembre. Les fanfares de la ville se réuniront ce jour-là à l'Oratoire et se joindront à nous. Il serait désirable que les ouvriers se rendent en plus grand nombre possible. Les Syndicats Catholiques se rallieront au Collège Jean de Bréboeuf et de là se rendront en procession à l'Oratoire St-Joseph.

Le 7 septembre, jour de la Fête du Travail, les Syndicats Catholiques feront un pique-nique à l'Île Ste-Hélène. Tout un programme d'amusements sportifs sera exécuté et des prix de valeur seront distribués aux gagnants. Tous les membres des Syndicats Catholiques y sont cordialement invités,

* * *

A Rome.

On nous fait remarquer que dans le dernier numéro de la Vie Syndicale nous avons écrit par erreur: « Les membres des Syndicats Catholiques de Montréal furent les seuls représentants du Canada » aux fêtes du Quarantenaire de RERUM NOVARUM. Nous voulions dire simplement les Syndicats Catholiques et non pas les Syndicats Catholiques de Montréal, et nous faisons mille excuses à nos délégués de Québec, des Trois-Rivières et de Chicoutimi qui ont représenté si dignement les ouvriers à ces Fêtes mémorables.

L. GIRARD.

Tél. AMherst 2001.

CIE DE BISCUITS AETNA LIMITÉE

1801, AVENUE DE LORIMIER,

MONTRÉAL

Tél.: CHerrier 5757.

J. W. D'ARAGON

Boulangier

Spécialité: Pain pour diabétiques et
et dispeptiques.

4653 rue CHISTOPHE-COLOMB

Tél.: UPtown 5042

E. DUSSAULT

ENTREPRENEUR

Lattage et tringlage métallique

1008 Edifice Keefer

1440, rue Ste-Catherine Ouest
MONTRÉAL

UN REMÈDE AU MAL SOCIAL

La doctrine sociale catholique, fondée sur l'Évangile de vérité et s'adaptant harmonieusement à une civilisation sans cesse en évolution, nous apporte aujourd'hui encore la solution vraiment humaine — et par conséquent juste — aux problèmes qui se posent plus aigus que jamais, dans la vie sociale et économique des peuples.

Cette doctrine de salut indique trois remèdes à être concurremment appliqués pour guérir l'humanité des maux sociaux et économiques qui l'assaillent.

Je ne m'attarderai pas à démontrer combien d'abord est urgent et fondamentalement nécessaire le retour à la pratique des vertus chrétiennes de justice et de charité; combien, aussi, l'Église par ses oeuvres de secours de tous genres et l'inlassable dévouement de ses fils, travaille à soulager de façon particulière les humbles et les déshérités de la vie, donnant en celà au monde égoïste le plus salubre des exemples. C'est là le premier remède à appliquer.

Je ne dirai pas non plus que l'intervention sage de l'État peut aider considérablement à la solution du problème social.

Je veux seulement exposer à la lumière de l'Encyclique *Rerum Novarum*, ce que l'association ouvrière et le patronat, s'ils veulent vraiment collaborer, peuvent faire pour faciliter le règlement du problème social.

SA NECESSITÉ

Les deux facteurs actifs de la production des richesses ou des utilités économiques, sont le capital et le travail.

Le problème qui nous occupe se pose justement dans les relations qui doivent s'entretenir entre les détenteurs du capital et les représentants du travail. Quelle sera la part de bien qui reviendra à chacun des facteurs concourant à la production ?

L'employeur retirera-t-il une part équitable pour son travail de direction et pour sa mise de capital ? ...

Sera-t-il possible d'un autre côté, pour le travailleur d'obtenir un salaire suffisant et un emploi stable ? Aura-t-il des conditions de labeur équitables ? La durée trop prolongée du travail et l'insalubrité de l'atelier ne menaceront-elles pas sa santé ? Des contremaîtres inhumains n'empièteront-ils pas sur ses droits sacrés d'homme libre ? C'est du règlement défectueux de ces divers aspects des relations entre le capital et le travail que jaillit le problème social.

L'ensemble de ces points d'interrogation, postulant une réponse conforme à la justice et à la charité, se trouvent accumulés dans ce qu'on est convenu d'appeler : le contrat de travail, qu'il s'agisse du contrat individuel ou collectif, du contrat verbal ou écrit. Il importe donc que ce contrat, intervenant entre le patron et les travailleurs, soit juste dans ses diverses clauses et fidèlement ob-

servé de part et d'autre. Mais quelle est l'une des conditions essentielles de la justice d'un contrat ? C'est bien la liberté dans l'égalité des parties contractantes. Or, comment cette égalité peut-elle exister entre le patron, riche et indépendant, libre de choisir au sein d'une main d'oeuvre abondante et l'ouvrier isolé, pauvre et dépendant, sentant le danger de la concurrence de ses frères de travail, obligé de recourir sans délai au labeur quotidien pour subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille ?

L'ouvrier doit donc, de toute nécessité, faire appel à la coopération de ses frères dans le métier et l'industrie, pour assurer un minimum de convenance aux conditions de travail qui doivent être établies, et ainsi substituer au contrat individuel de travail le contrat collectif. C'est la naissance de l'association ouvrière, fille de cette propension naturelle qu'ont les hommes à s'unir pour vaincre un obstacle commun ou pour s'assurer à tous un mieux-être. D'un côté l'employeur et son capital, de l'autre, les travailleurs unis formant une puissante entité morale. Vous avez là en présence deux forces égales. Le patron — s'il peut se dispenser des services d'un ouvrier — ne peut rejeter les services de tous ; par ailleurs, les ouvriers doivent compter, pour obtenir du travail rémunéré, sur la coopération

d'un employeur, directeur de l'entreprise, propriétaire des matières premières et des moyens de production.

Enfin, apparaît cette égalité nécessaire entre les parties contractantes, patron et syndicat ouvrier, égalité qui assure la justice du contrat de travail collectif librement accepté de part et d'autre.

Si l'organisation ouvrière est nécessaire pour obtenir du patron individuel, le respect de la justice dans les clauses du contrat de travail, combien elle l'est davantage pour assurer ce même respect auprès d'immenses sociétés anonymes, à capitalisation mobile, dirigées par un bureau de direction visant d'abord aux gros dividendes et par un gérant-général ou des contre-mâîtres dont les salaires sont souvent proportionnés aux profits tirés d'un travail trop rationalisé des hommes et des femmes sous leur contrôle.

Cette nécessité de l'organisation ouvrière ou du syndicat nous apparaît encore plus clairement, si l'on veut détruire la terrible concurrence que peuvent se faire entre eux les travailleurs, surtout en temps de dépression économique, pour obtenir un emploi. Les ouvriers sans travail, s'ils n'ont pas au préalable accepté la discipline syndicale, maintenant le taux des salaires à un ni-

Directeurs : — Dr J.-P. Marin, S.-J. Granger, M. Lefils, Albert Tanguay, G.-N. Monty

MONTY, LEFILS & TANGUAY

POMPES FUNEBRES

CHAMBRES MORTUAIRES SERVICE D'AMBULANCE

Administrateurs de
La Compagnie Générale de Frais Funéraires, Limitée

1926, RUE PLESSIS, près Ontario AMherst 8900

veau raisonnable, tomberont dans ce qu'on peut appeler : l'enclère de la faim. Pierre à une famille nombreuse; il n'a pas d'épargne; il doit travailler coûte que coûte. Il offrira ses bras à 10 sous de l'heure meilleur marché que Jacques, plus indépendant; et il se trouvera d'autres compagnons de travail, ayant plus faim, pour augmenter le rabais jusqu'au salaire notoirement injuste. Il y a encore dans Montréal et ailleurs des patrons qui n'ont aucun scrupule à bénéficier de cette concurrence alimentée de la faim; ils trouvent cela normal. Et pourtant, Léon XIII a dit: « Que le patron et l'ouvrier fassent donc tant et de telles conventions qu'il leur plaira, qu'ils tombent d'accord notamment sur le chiffre du salaire, au-dessus de leur libre volonté il est une loi de justice naturelle plus élevée et plus ancienne, à savoir que le salaire ne doit pas être insuffisant à faire subsister l'ouvrier sobre et honnête. Que si, contraint par la nécessité, ou poussé par la crainte d'un mal plus grand, il accepte des conditions dures que d'ailleurs il ne lui était pas loisible de refuser, parce qu'elles lui sont imposées par le patron ou par celui qui fait l'offre du travail, c'est là subir une violence contre laquelle la justice proteste ».

Pie XI dans « Quadragesimo Anno » enseigne la même doctrine. Nous fai-

sons appel à la justice de nos patrons chrétiens et leur rappelons ces autres paroles de Rerum Novarum: « Ce qui serait un crime à crier vengeance au ciel, serait de frustrer quelqu'un du prix de ses labeurs. Voilà que le salaire que vous avez dérobé par fraude à vos ouvriers, crie contre vous et que leur clamour est montée jusqu'aux oreilles du Dieu des armées ».

Travailleurs qui m'entendez, tous vous réprouvez l'abus commis par le patron ne payant pas le salaire équitable et vous avez raison.

Mais vous devez d'abord de faire votre part, en assurant par votre adhésion et votre fidélité à l'organisation syndicale, le maintien du salaire fixé par elle en votre nom et la suppression de cette concurrence que je viens de dénoncer.

Un grand nombre d'employeurs eux-mêmes regrettent les abus de cette concurrence et se déclarent disposés à verser un salaire plus rémunérateur, si les travailleurs parviennent, par leur coopération à l'imposer à toute la profession. Bien plus, cette concurrence des salaires, rendue possible par l'individualisme des ouvriers, est nuisible au patron honnête, qui s'expose à l'inactivité, s'il désire continuer de payer raisonnablement ses employés.

Tél.: CRescent 4167-68

J. A. ST-AMOUR, Ltée
Entrepreneurs Electriciens

6575, RUE SAINT-DENIS
MONTRÉAL

Damien Boileau, Prés. et Gérant, Rés.: 243,
McDougall, Outremont, ATlantic 4279.
Aimé Boileau, J.-E. Remillard,
Vice-Prés. Sec.-Trés.

DAMIEN BOILEAU, Ltée
Entrepreneurs généraux

Spécialité: Edifices religieux

Téléphone: MArquette 7806
Edifice "Trust & Loan"

30, rue St-Jacques, Montréal

SA LÉGITIMITÉ

Si le Syndicat ouvrier est « moralement nécessaire, dans l'état actuel des choses », comme le déclare explicitement la Sacrée Congrégation du Concile dans sa lettre à Mgr Liénart, évêque de Lille, que dire de sa légitimité ?

Est-il besoin de l'établir quand les Saintes Lettres elles-mêmes nous disent : « Il vaut mieux que deux soient ensemble que d'être seuls, car alors ils tirent avantage de leur société. Si l'un tombe, l'autre le soutient. Malheur à l'homme seul ! car lorsqu'il sera tombé, il n'aura personne pour le relever ».

Léon XIII déclare lui-même, en parlant des associations de ce genre : « Le droit à l'existence leur a été octroyé par la nature elle-même et la société civile a été instituée pour protéger le droit naturel ».

Tout le monde est du reste d'accord sur cette légitimité du Syndicat ouvrier ; je veux dire, théoriquement, car, en fait, l'expérience m'oblige à déclarer que beaucoup de patrons ont toute une politique de résistance active ou passive à l'égard des syndicats.

Les uns vous diront : « Je ne veux pas entendre parler d'union dans ma boutique ; que ceux qui ne sont pas contents, fichent le camp ». Et souvent le patron sévit contre les propagandistes en les congédiant à la première occasion. C'est la résistance active.

D'autres patrons vous diront : « Moi, je ne m'occupe pas d'union ou de syndicat ; chacun est libre d'agir à sa façon ». Et si le représentant syndical s'amène pour régler une question de salaire ou un grief, il est poliment éconduit. C'est la résistance passive. En réalité, les deux types se ressemblent : le vieux fonds d'individualisme parle par leur bouche. On veut être le maître chez soi

et sans contrôle ; c'est plus commode, surtout si l'on veut réduire les salaires.

Heureusement, nous rencontrons des patrons qui comprennent leur devoir social et qui se rendent compte du droit naturel des travailleurs à se syndiquer d'abord, et ensuite, à traiter collectivement avec la direction de l'entreprise des questions afférentes au contrat de travail : salaires, conditions et heures de travail, règles d'apprentissage, préférence aux syndiqués, etc.

Ceux-ci sont les vrais amis de la classe ouvrière et les fidèles disciples des enseignements de la doctrine sociale catholique. Apôtres de la collaboration des classes, ils appliquent les salutaires principes de l'harmonie du capital et du travail, de la conciliation et de l'arbitrage pour le règlement des difficultés, de la paix sociale dans la justice et la charité du Christ.



L'intérêt d'un Canadien

est d'accorder la préférence aux Canadiens. Il doit acheter les produits du pays et utiliser les services de ses compatriotes de préférence à tout autre.

L'enchaînement de toutes les énergies des Canadiens contribuera à rendre le Canada prospère à LEUR PROFIT.

✻ ✻

Thérien Frères ^{LIMITÉE}
Imprimeurs - Thermographes
Éditeurs - Relieurs

509, rue GOSFORD, MONTRÉAL
(Vis-à-vis l'Hôtel de Ville)

Tél. HARBOUR *5288

Alors que les autres patrons, ennemis du Syndicat, subissent des grèves, s'attirent la méfiance des travailleurs et n'en sont pas aimés, ceux-ci au contraire, jouissent de la paix industrielle la plus complète, de l'estime et de l'appui de leur personnel. Chez les uns, le régime de l'égoïsme païen; chez les autres, le régime de la charité chrétienne.

On parle souvent de collaboration des classes. Tout le monde y fait appel sans trop savoir de quoi il s'agit. La collaboration des classes, dans le monde du capital et du travail, c'est l'acceptation loyale et intégrale du régime syndical; c'est le support mutuel des difficultés des temps, mais c'est aussi la participation mutuelle à la prospérité des industries et l'assurance toujours à tous les collaborateurs de la production d'un revenu raisonnable avant de faire la part aux luxueux dividendes.

La collaboration des classes, c'est le triomphe de la charité, de l'amour entre les détenteurs des moyens de production et les salariés. Cet amour et cette charité trouvent leur expression naturelle dans les relations cordiales entre patrons et ouvriers par voie de leurs syndicats respectifs, qui les représentent mieux — parce que professionnels — qu'aucun autre organisme.

SON CARACTÈRE MORAL

Nous nous permettrons, enfin, de dire un mot du caractère moral du syndicalisme, selon la pensée de l'Eglise.

« Il est évident, dit Léon XIII dans *Rerum Novarum*, qu'il faut viser avant tout à l'objet principal, qui est le perfectionnement moral et religieux; c'est surtout cette fin qui doit régler toute l'économie de ces sociétés; autrement, elles dégèneraient bien vite et tomberaient, ou peu s'en faut, au rang des sociétés où la religion ne tient aucune place ».

Plus loin, il déclare: « A tous ces ouvriers, les sociétés catholiques peuvent être d'une merveilleuse utilité, si, hésitants, elles les invitent à venir chercher dans leur sein, un remède à tous leurs maux ».

Le syndicalisme, s'il est composé en immense majorité d'ouvriers catholiques comme chez-nous, doit se réclamer ouvertement de la doctrine sociale de l'Eglise et orienter d'après elle ses activités. Pie X précise davantage les directives pontificales sur ce point dans « *Singulari Quadam* »: « Quant aux associations ouvrières, bien que leur but soit de procurer des avantages temporels à leurs membres, celles-là cependant méritent une approbation sans réserve et doivent être regardées comme les plus

FRontenac 2314 1001 Demontigny
(coin St-Timothée)

Joseph Brazeau
MARCHAND

BOIS ET CHARBON

Qualité - Service - Quantité

Rés. 6879, St-Denis
Tél. CA. 0799

ALDÉRIC BLAIN, M.A.L.

de
Blain et Pinard, Avocats.
Immeuble Duluth, Ch. 22.

LAncaster 4469
84 Ouest, rue Notre-Dame
MONTRÉAL

vrais et durables de leurs membres, qui ont été fondées en prenant pour principale base la religion catholique, et qui suivent ouvertement les directions de l'Eglise: Nous l'avons fréquemment déclaré Nous-même, lorsque l'occasion s'en est offerte dans un pays ou dans l'autre. Il s'ensuit qu'il est nécessaire d'établir et de favoriser de toute manière ce genre d'associations confessionnelles catholiques, comme on les appelle, dans les contrées catholiques, tout d'abord, et aussi dans toutes les autres régions, partout où il paraîtra possible de subvenir par leur moyen aux besoins divers des associés ».

Pie XI dans « Quadragesimo anno », dont nous aurons bientôt le texte officiel, donne la même orientation catholique au mouvement syndical. Il condamne formellement les doctrines communistes; il déclare aussi que le socialisme moderne, même évolué par beaucoup de ses réclamations vers les christianisme, est incompatible avec la doctrine catholique sur l'économie du genre humain; il regarde comme un pis-aller le syndicalisme neutre dans les pays où les catholiques sont en minorité et insiste pour qu'à côté des syndicats neutres les catholiques sociaux établissent des collèges ouvriers ou cercles d'études permettant aux travailleurs de bien connaître l'enseignement social catholique.

Sans aucun doute et les textes pontificaux le proclament à l'évidence, le syndicalisme catholique est la forme d'organisation ouvrière que réclame l'Eglise dans les régions majoritairement catholiques comme la nôtre. Ce fut du reste l'interprétation que leur ont donnée NN. SS. les évêques et c'est le devoir de tous les ouvriers catholiques de répondre à cet appel comme c'est aussi le devoir du patronat chrétien d'y correspondre généreusement. Le syndicalisme catholique, avec la collaboration ouvrière et patronale, permettra à notre peuple de traverser sans péril les crises économiques les plus aiguës, car il s'inspire dans ses principes comme dans son action de la Vérité catholique ».

« Le sort de la classe ouvrière, telle est la question qui s'agite, aujourd'hui, dit Léon XIII; elle sera résolue par la raison ou sans elle, et il ne peut être indifférent aux nations qu'elle soit résolue par l'une ou l'autre voie ». Et plus loin, dans un sublime appel, que nous faisons humblement nôtre: « Que chacun se mette à la part qui lui incombe, et cela sans délai, de peur qu'en différant le remède, on ne rende incurable un mal déjà si grave ».

GÉRARD TREMBLAY.

Tél.: AMherst 1788

Jetté & Lespérance, Ltée

*Entrepreneurs en Chauffage
et Plomberie*

Spécialités : Plans de pouvoir
Nous fournirons nos propres
:: plans, si désiré. ::

2114, RACHEL E., MONTRÉAL

C. BRUNET,	A. PELLETIER,
Président.	Vice-président.
J. BRUNET,	H. DUBOIS,
Dir.-gérant.	Dir.-secrétaire.

LA CIE J. & C. BRUNET Limitée

Plomberie, Couverture, Electricité,
Chauffage à Eau Chaude et
à Vapeur, Gaz.

1095, BOUL. SAINT-LAURENT

Téléphone : LANcaster 7700-3378.

La restauration de l'Ordre Social

Cet article a paru dans « Les dossiers de l'Action Populaire » du 10 juin. Nous le reproduisons dans le présent et les numéros suivants de la Vie Syndicale.

* * *

Nous avons ouvert l'Encyclique. Au début, dans le titre même, Pie XI désigne clairement son objet : la restauration de l'ordre social en pleine conformité avec les préceptes de l'Évangile. Il indique en même temps l'occasion de la nouvelle Encyclique : le quarantième anniversaire de l'Encyclique *Rerum Novarum*.

Léon XIII avait étudié la question ouvrière, la condition des ouvriers. Pie XI élargit le sujet traité par son prédécesseur : c'est l'ensemble de la question sociale qu'il aborde, c'est l'ordre social qu'il veut restaurer.

Que l'on ne s'étonne donc pas si l'Encyclique accorde une large place aux considérations d'ordre économique. Sans doute, l'activité économique n'est qu'une fraction de la vie temporelle des peuples, mais elle exerce aujourd'hui une telle pression, elle envahit tellement tous les compartiments humains, privés et publics, qu'elle conditionne en son fond la question sociale. En exposer les données, en étudier les problèmes, c'est, pour le chef, pourvoir à une tâche primordiale.

Ce premier regard du Pontife sur l'ordre social ne cessera plus de se projeter sur toute l'Encyclique au cours de ses développements. Dans les diverses questions qu'elle aborde, on sent la préoccupation constante d'en dégager cette

vue supérieure, de régler les conditions essentielles ou secondaires, partielles ou synthétiques, d'un ordre social restauré selon la loi de l'Évangile.

Est-il d'ailleurs, depuis la guerre surtout, question plus pressante, plus angoissante que la question de la réorganisation sociale, pour les conducteurs de peuples, comme pour les chefs de l'industrie et pour les dirigeants des masses ouvrières.

On ne doute plus aujourd'hui que l'ordre social lui-même soit en péril. Dans son intervention historique de 1917, Benoît XV déclarait que prolonger la guerre, causerait la ruine économique des deux parties, c'est-à-dire du monde entier, et menacerait gravement l'ordre social déjà compromis. Sa voix se perdit dans le bruit des batailles. Comme il arrive d'ordinaire aux prophéties qui déplaisent, l'appel ne fut pas compris. Se fiant aux leçons des guerres d'autrefois, les hommes s'obstinèrent à ne voir, dans la plus meurtrière et la plus destructive de toutes les guerres, qu'une parenthèse ouverte dans la vie normale des nations, et qu'il serait loisible de refermer un jour pour que la vie du monde reprît son cours ordinaire.

Hélas ! l'illusion, si longtemps qu'elle eût duré, devait finir par se dissiper. Un jour vint où, devant l'effroyable bilan des pertes et des destructions matérielles et morales de la guerre, le monde s'aperçut avec effroi que la parenthèse ne se fermerait pas, que, portant sur un organisme vivant, la perte de substance massive qu'exprimaient ces ruines ne représentait pas seulement un

appauvrissement, mais une désorganisation positive, profonde, de l'ordre économique et social.

A l'heure présente, les manifestations du désordre de l'Economie mondiale sont trop évidentes pour qu'il soit nécessaire de s'y arrêter. Au lendemain de la plus grande disparition de richesses, matérielles et humaines, qui ait jamais été, à l'heure où tous ressentent l'impérieux besoin et sont animés de l'ardente volonté de produire, les usines se ferment, les chômeurs se multiplient, foules innombrables, aussi serrées que celles des disparus qu'ils s'étaient promis de suppléer. Plus il faudrait travailler, plus se resserre l'accès au travail; plus il faudrait échanger, plus se haussent les barrières qui gênent, entre les peuples, la providentielle communication de leurs richesses naturelles et des produits de leurs génies différents. Les choses en sont venues au point que les pourvoyeurs de l'activité économique ne se consultent plus que pour dresser des plans de restriction des matières premières, tandis que l'arrivée d'une récolte abondante — bénédiction de Dieu appelée par les prières de l'Eglise — fait l'effet d'une catastrophe.

Depuis dix ans, de crise en crise, comme le malade inquiet qui se retourne sur son lit, le monde, peu à peu et à quel prix, prend conscience de cette désorganisation sans précédent. Les savants s'appliquent à découvrir et à traiter ses causes immédiates. Chaque pays, pour son propre compte, et l'ensemble des nations, par un effort concerté, tentent d'y porter remède.

Mais on ne rebâtit pas si aisément une grande ville moderne bouleversée brusquement par un séisme. L'empirisme n'y suffit plus. Il y faut l'intervention éclairée d'une raison ordonnatrice, assez prévoyante pour concevoir l'ordre

nouveau, assez sage pour lui déterminer ses moyens, assez avisée pour le conduire à son achèvement.

L'impérieuse nécessité de cet appel à la raison organisatrice dans le domaine de la vie économique est si évidente que, pour la première fois en ce domaine, nous voyons non seulement les savants, mais les hommes d'affaires, se détourner des formules du vieil empirisme, pour se tourner vers une doctrine, qui fut nôtre bien avant d'être leur, vers ce qu'ils appellent la « Rationalisation » de la production et des échanges.

Lumière de la raison, l'Eglise sait que cet effort sera vain s'il ne s'éclaire sur la nature et la destinée de l'homme, sur la personne et la société humaine. L'effort sera trop court, s'il ne prolonge ses démarches jusqu'au seuil où l'ordre économique et social vient s'insérer à la Morale, s'il dédaigne la voix des dépositaires de cette Morale qui répètent, avec une insistance unanime, qu'avant d'être une question technique, le problème que nos contemporains se posent est question de conscience, et que leurs solutions les plus savantes n'auront d'efficacité que dans la mesure où elles s'imposeront d'abord aux consciences, au nom de la règle des consciences. Car, avant d'être perturbateur des choses, le désordre dont nous souffrons exprimait une défaillance des consciences.

Il est vrai, de cette faillite des consciences on accuse la guerre qui aurait, dit-on, laissé les hommes plus égoïstes, quitte à en conclure qu'un mal occasionnel ne peut être que passager. Vaine excuse: ce n'est pas la guerre qui a créé l'égoïsme; l'égoïsme d'aujourd'hui, c'est l'égoïsme de toujours, égoïsme individuel ou égoïsme de classe, celui que Léon XIII, voilà quarante ans, relevait à l'origine des conflits sociaux du siècle dernier, lorsqu'il nous en découvrait dé-

jà la source profonde dans la démoralisation, c'est-à-dire dans la déchristianisation de l'activité économique.

La Tradition depuis Léon XIII

L'Encyclique *Rerum novarum* reprit vigoureusement et remit à l'honneur la doctrine sociale traditionnelle de l'Eglise, qui depuis n'a cessé de progresser en se précisant, en adaptant aux circonstances mouvantes de notre époque, ses applications souvent neuves et hardies. Au moment où la chaîne de la tradition vient de s'enrichir, grâce à l'Encyclique *Quadragesimo anno* d'un nouvel et brillant anneau, il est instructif de repasser les principaux enseignements donnés par l'Eglise depuis l'Encyclique sur la Condition des Ouvriers. Sans doute, l'étude détaillée des documents pontificaux et épiscopaux, replacés dans les conditions de leur apparition, donnerait seule le sens tout à fait exact et complet de la richesse de la vie doctrinale et disciplinaire de l'Eglise en ce domaine. Déjà, les documents pontificaux les plus saillants suffisent à en donner une idée suffisamment juste. Nous nous bornerons ici à leur examen.

Léon XIII fut lui-même le premier interprète, extrêmement vivant de son Encyclique. Il ne quitta pour ainsi dire pas la brèche qu'il avait ouverte dans le libéralisme et le socialisme, qui gardaient jusque-là les frontières de la cité économique, il y maintint avec énergie le droit de passage pour la doctrine et l'action sociale catholique. Ne rappelons que d'un mot les discours, les lettres particulières, les allocutions et les réponses au nombre de plus de quarante, que l'auguste vieillard adressa de sa quatre-vingt-deuxième à sa quatre-vingt-treizième année. Mais soulignons

d'un trait plus marqué ses actes d'une haute portée, tels que les Lettres Encycliques.

La Lettre Apostolique *Proœclara gratulationis* aux peuples et aux princes de l'univers, publiée le 20 juin 1894, insiste sur une idée essentiellement catholique que Léon XIII ne cesse de mettre en relief: « L'Eglise peut s'employer efficacement à faire tourner au bien commun les plus profondes transformations des temps, à donner la vraie solution des questions les plus compliquées, à promouvoir le règne du droit et de la justice. »

L'Encyclique *Rerum novarum* avait affirmé le droit des travailleurs à l'association. Son application soulevait des

Émile Nap. Boileau, Ulric Boileau
Sec.-Trés. Prés.-Gérant

Bureau :

Tél. CHerrier 3191-3192

ULRIC BOILEAU,
Limitée

ENTREPRENEURS
GÉNÉRAUX

ÉDIFICES RELIGIEUX.



4869, rue Garnier, Montréal

difficultés aux Etats-Unis. La Lettre Apostolique *Longinqua Oceani*, aux archevêques et évêques de ce pays, rappelle « aux ouvriers le droit qu'ils ont de s'associer », les met en garde contre « les associations où la justice est méconnue ou qui sont légitimement suspectes, trouve juste qu'ils revendiquent les droits du peuple, mais sans manquer à leurs propres devoirs ».

En Angleterre, l'intervention légale en faveur des travailleurs préoccupe fortement l'opinion et le Parlement. La Lettre Apostolique *Amantissimæ voluntatis* au peuple anglais vient, trois mois après l'intervention pontificale aux Etats-Unis, souligner « l'attention qu'on donne, en Angleterre, à la solution de la question sociale », notamment par « les mesures législatives et sociales qui contribuent à assurer la dignité de l'individu en rendant efficaces les lois de la justice et de la charité ».

Trois mois encore, et c'est à la Belgique que s'adresse le Souverain Pontife. Les catholiques sont divisés en conservateurs et démocrates sur le terrain social. La Lettre Apostolique *Permoti Nos* à S. E. le cardinal Goossens, archevêque de Malines, aux autres évêques de Belgique, recommande aux catholiques « au lieu de polémiquer, de s'unir pour une action sociale qui s'applique à procurer le bien commun, et que le clergé marche à leur tête ! Ainsi pourront-ils combattre efficacement l'erreur du socialisme ».

En 1898, le Pape se tourne vers l'Italie où souffle un vigoureux esprit de réalisation sociale, et dans sa Lettre Encyclique *Spesse volte* aux évêques, au clergé et au peuple d'Italie, il « félicite ceux qui, en diverses régions de ce pays, à la suite de ses précédentes Lettres, ont fait surgir des institutions sociales et économiques de crédit et de bienfaisance ».

Un an après, dans sa lettre *Non abs re* aux évêques du Piémont, il « recommande l'union, le souci des questions d'ordre social et des intérêts ouvriers, sous la direction des évêques ».

Dans une lettre à Mgr Eervonnet, archevêque de Bourges, au sujet d'une prétendue modification des directives politiques et sociales du Saint-Siège, Léon XIII fait cette déclaration très nette : « L'Encyclique *Rerum novarum* reste dans toute sa vigueur, est-il besoin de le dire ? Il ne conviendrait pas à la sagesse du Saint-Siège d'abandonner des desseins mûrement arrêtés et appelés sans interruption. » Et le 8 septembre suivant, dans sa Lettre Encyclique *Depuis le jour* aux archevêques, évêques et au clergé de France, le Pape félicite le clergé de « suivre avec zèle les conseils de l'Encyclique *Rerum novarum* par des fondations et des réformes dans l'ordre économique et social, action d'autant plus féconde qu'elle sera prudente et disciplinée ».

En 1901, le 18 janvier, paraît la Lettre Encyclique *Graves de communi* sur la « Démocratie chrétienne » — le document le plus important, très riche en précisions nouvelles, publié par Léon XIII depuis l'Encyclique *Rerum novarum*. — Après avoir rappelé ses enseignements précédents et leurs fruit d'action pratique dans les graves questions « touchant les questions économiques générales », le Souverain Pontife examine le concept inclus dans les mots de « démocratie chrétienne ». Il autorise cette expression en lui donnant un sens social qui lui enlève toute signification politique. En tant que « empressement des catholiques à soulager et à relever le peuple », la démocratie chrétienne est pleinement conforme à l'esprit de l'Eglise. Le Pape rappelle que « la question sociale est, avant tout, une question morale et religieuse ».

(A suivre au prochain numéro.)

PAR LES NOTRES ET POUR LES NOTRES

TOUT syndicaliste catholique et national est fier des institutions qui nous font honneur. Parmi celles-ci, il donnera son appui, de préférence à celles qui lui sont sympathiques. La maison Dupuis Frères a été le premier magasin à posséder un syndicat national et catholique; c'est une maison dirigée par les nôtres et pour les nôtres.

La simple logique vous commande de lui accorder votre patronage.

Dupuis Frères

LIMITÉE

RUES STE-CATHERINE, ST-ANDRÉ, DEMONTIGNY et ST-CHRISTOPHE

Téléphone : PLateau 5151.



Gin Canadien *Melchers* Croix d'or

La boisson la plus saine

Fabriqué à Berthierville, Qué., sous la surveillance du Gouvernement fédéral, rectifié quatre fois et vieilli en entrepôt pendant des années.

Trois grandeurs de flacons:

Gros:	40 onces	\$3.65
Moyens:	26 onces	2.55
Petits:	10 onces	1.10

Distillerie:
Berthierville, Qué.

Bureau chef:
Montréal

DISTILLATEURS DEPUIS 1898

MELCHERS Distilleries Limited

Hommes d'affaires, Banquiers, Chefs d'entreprises,
Employeurs de toutes catégories,

Retenez les services des diplômés de nos écoles techniques et professionnelles

IL Y VA DE VOTRE INTÉRÊT !

LORSQU'IL fonda les écoles techniques et professionnelles de la Province de Québec, Sir Lomer Gouin avait en vue la formation d'une élite commerciale et ouvrière: hommes d'affaires instruits et artisans spécialisés parmi lesquels nos maisons de commerce et nos établissements industriels se choisiraient un personnel expérimenté, répondant parfaitement à leurs besoins.

L'ambition de Sir Lomer Gouin est aujourd'hui réalisée. Dans toutes les branches d'affaires, dans tous les corps de métiers, des jeunes hommes instruits et des artisans dont le diplôme officiel de nos écoles professionnelles et techniques attestent la haute compétence, se mettent à la disposition des entreprises commerciales et industrielles. Ils sont prêts à remplir, à la plus grande satisfaction des employeurs, des postes de confiance.

Je crois qu'il est du devoir et de l'intérêt des patrons de la province de Québec de reconnaître le mérite de ces hommes en leur accordant la préférence. Non seulement ils démontreront ainsi le cas qu'ils font de l'heureuse initiative du gouvernement, mais, en collaborant avec lui, ils aideront à promouvoir le sens de la coopération désormais si nécessaire au progrès de la province et donc, au bien-être de notre population.

On trouve aujourd'hui chez nous, des contre-mâîtres, des ingénieurs, des chefs de services, des directeurs d'usines, des gérants, des comptables, etc. Nous ne saurions trop insister, dans l'intérêt de la province et du Canada tout entier, pour renseigner les patrons sur ce fait de la plus haute importance.

Nous sera-t-il permis de faire remarquer aux administrateurs, aux gérants, en un mot à tous les employeurs qu'en se déchargeant sur les diplômés de nos grandes écoles d'une partie de leurs responsabilités, ils travaillent au succès de leurs propres entreprises. Ils s'assurent ainsi les services d'hommes dont, non seulement la compétence est reconnue, mais dont l'esprit ne diffère pas de celui des autres employés, ce qui n'est pas toujours le cas quand les entreprises recrutent leur personnel spécialisé à l'étranger.

Il est sans doute difficile de prévoir les conséquences du choix d'un employé. Mais en recommandant aux patrons d'accorder la préférence aux diplômés de nos écoles techniques et professionnelles, nous croyons demeurer fidèles à l'esprit de coopération et de bon vouloir si cher à nos ancêtres. Nous croyons même qu'en Canadiens éclairés, les employeurs contribueront ainsi à fortifier, entre les groupes, la bonne entente si nécessaire à la prospérité du Canada.

**EMPLOYONS LES DIPLÔMÉS DE NOS ÉCOLES TECHNIQUES ET
PROFESSIONNELLES !**

Athanase David,
Secrétaire Provincial.